

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : **23**
 Quorum : 11
 Nombre de membres présents : **16**
 Date de la convocation : **04/09/2020**

Secrétaire de séance : **Madame Catherine HENROTTE**

Le **Dix Septembre Deux Mille Vingt**, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire
 M. Michel GOURJAULT, Mme Michelle ECLERCY, Mme Stéphanie VERRIER - Adjoints
 M. Jean HAMACHE, Mme Valérie DOLIMIER, Mme Nathalie BRIONNET, M. Guillaume GILLES – Conseillers Municipaux délégués
 Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Laurent LANCEREAU, Mme Élisabeth LOUIS, Mme Fanny ABRIAT, Mme Virginie SILLARD, M. Aurélien TESTIER, Mme Catherine HENROTTE formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Excusés avec pouvoirs : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANTS	MANDATAIRES
M. Éric COUSIN	Mme Stéphanie VERRIER
Mme Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN	M. Bernard MAUZÉ

Excusés non représentés : M. Laurent CLÉMENT, Mme Mélanie VIOLON-CLÉMENT, M. Guillaume AUTEXIER

Absents : M. Franck HUET, M. Bernard BESSON

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
 Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES : PRÉSENTATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Madame Stéphanie VERRIER remercie les services administratifs et techniques pour la préparation de cette rentrée scolaire. Elle informe qu'une baisse des effectifs est constatée à l'école maternelle. 87 enfants sont inscrits (29 PS – 31 MS – 27 GS). Elle indique qu'en Juin 2021 52 élèves de CM2 partiront en sixième et seulement 27 enfants arriveront en CP. Il est à craindre une fermeture de classe à l'école élémentaire.

Elle indique que 3 nouvelles enseignantes sont arrivées à l'école maternelle, il s'agit de Mesdames GAZZOLI-RUNAVOT, BONNIN et COUSSEAU. Elle précise que Monsieur JAULIN partira en retraite à la fin de cette année scolaire.

Pour l'école élémentaire, 208 enfants sont inscrits (37 CP – 33 CE1 – 41 CE2 – 45 CM1 et 52 CM2). L'équipe enseignante reste la même pour cette année.

Elle informe des travaux réalisés pendant l'été :

- ✓ à l'école maternelle : installation d'un système de sécurité (alarme intrusion et incendie), rénovation des locaux (bureau du directeur, les toilettes), la rénovation de la cabane, réfection d'une clôture, la réalisation d'une fresque par un chantier de jeunes dans le restaurant scolaire, et les peintures au sol ont été refaites,

- ✓ à l'école élémentaire : installation d'un système de sécurité (alarme intrusion et incendie), les peintures au sol ont été refaites, installation d'une fontaine à eau, réaménagement du fond de la cour et la rénovation de la peinture en façade.

Cette rentrée s'est très bien déroulée malgré les conditions sanitaires mises en place.

ENQUÊTE PUBLIQUE : AVIS SUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RN10

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique est en cours pour l'aménagement de la RN 10. Il présente les plans des travaux projetés au niveau du pont reliant la RN10 et la D611. Ces travaux ont peu d'impact pour LIGUGÉ. Il propose de donner un avis favorable à cette enquête.

Délibération :

Monsieur le Maire présente l'enquête publique relative à « l'opération de mise aux normes en faveur de la sécurité et de l'environnement de la RN 10 dans la Vienne » qui se déroule actuellement (du 17 Août au 16 Septembre 2020) sur les communes du sud de Poitiers et qui sont traversées par la RN 10.

Cette enquête publique unique préalable est destinée :

- à la déclaration d'utilité publique du projet de mise aux normes en faveur de la sécurité et de l'environnement de la RN 10 sur le territoire des communes de Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Iteuil, Marçay, Vivonne, Celle l'Evescault, Marigny-Chémereau et Valence en Poitou,
- à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Ligugé, Iteuil, Marçay, Vivonne et de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers,
- à l'autorisation environnementale des travaux de mise en sécurisation de la RN 10.

La Commune de LIGUGÉ est surtout concernée par le réaménagement de l'échangeur de Croutelle-Ligugé. Le commissaire enquêteur était présent en Mairie de Ligugé, le jeudi 10 Septembre 2020 de 9 h à 12 h.

Les élus de la Commune de LIGUGÉ qui ont examiné le dossier, n'ont pas de remarques particulières quant à ce futur aménagement.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné les propositions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ De donner un avis favorable à ce projet d'aménagement de la RN 10,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

URBANISME – TRAVAUX

PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Maire rappelle que des logements sociaux seront construits au Lotissement du Fief du Pilier. Il présente le projet et indique qu'il est demandé à la Commune de participer à ce financement sachant que la Communauté Urbaine de GRAND POITIERS doit également participer. Monsieur le Maire propose de donner un accord sur le principe dans l'attente de l'avis de GRAND POITIERS.

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la Convention Intercommunale de construction de logements sociaux, la Commune est sollicitée pour cofinancer le programme de construction de dix pavillons sociaux dans le lotissement du Fief du Pilier. Il s'agit de la construction de 6 type 3 et de 4 type 4. Le coût global de ces 10 pavillons est de 1 582 850 €. La participation communale serait de 18 000 €. Celle de Grand Poitiers Communauté urbaine serait de 90 000 €.

Il est proposé d'accepter le principe de ce financement qui sera officiel dans quelques mois après validation de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers.

Après avoir entendu ces informations,
Après avoir examiné cette proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ D'accepter le principe de ce cofinancement pour la construction de ces dix pavillons locatifs ;
- ✓ D'autoriser Mr le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

CHOIX D'UNE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DU COLUMBARIUM

Monsieur le Maire informe qu'il est envisagé d'installer un nouveau columbarium dans le cimetière communal. Il est proposé de mener une étude qui sera confiée à l'Agence des Territoires de la Vienne.

Délibération :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que le columbarium du cimetière est actuellement occupé aux deux tiers. Il est nécessaire de prévoir dans les meilleurs délais son extension. Afin d'étudier celle-ci, il est proposé de mandater l'Agence des Territoires de la Vienne pour une étude de faisabilité.

Cette mission comprendra :

- ✓ Le relevé et l'analyse de l'existant,
- ✓ L'élaboration de propositions d'aménagement au stade d'avant-projet détaillés avec les plans, les profils et les notices de réalisation,
- ✓ L'estimation des travaux,
- ✓ La présence à toutes les réunions de présentation et de concertation avec les personnes et services concernés.

La rémunération de cette mission s'élève à 744 € (2 jours d'intervention à 372 €)

Il est proposé d'accepter le principe de cette mission et de signer une lettre d'engagement avec l'Agence des Territoires de la Vienne.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le principe de cette maîtrise d'œuvre sur la base de ces conditions pour les travaux d'extension du columbarium ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre d'engagement et tout document à intervenir dans ce dossier.

ACQUISITION DE PARCELLES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE

Monsieur le Maire informe que suite à l'accord de la famille PAUTROT, il est décidé d'acquérir une partie de la parcelle AV 68 pour aménager une piste cyclable aux Alleuds. Il indique que les frais de bornage et de Notaire seront à la charge de la Commune et remercie Monsieur et Madame PAUTROT pour cet accord.

Madame DOLIMIER demande si les arbres seront arrachés. Monsieur MAUZÉ répond que les grands arbres seront conservés.

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'accord de Monsieur et Madame Jean-Claude PAUTROT, propriétaire de la parcelle N°AV 68 aux Alleuds, pour vendre à la Commune une emprise de 255 m², pour y aménager une piste cyclable/piétonne.

L'accord porte sur un prix de 510 € pour le terrain, et une indemnité pour perte de bois de 93 €.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le principe de cette acquisition d'une emprise de 255 m² de la parcelle N° AV 68, appartenant à Monsieur et Madame Jean-Claude PAUTROT de LIGUGÉ,
- De prendre en charge les frais de bornage et de notaires,

- D'autoriser Mr le Maire ou son représentant à signer l'acte ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

AVENANT AU CONTRAT DE PRÉVOYANCE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de signer un avenant au contrat de prévoyance pour le personnel. Il indique que le montant fixé n'a aucune incidence sur le budget communal car ce sont les agents qui cotisent via les charges salariales.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle que les agents peuvent souscrire s'ils le souhaitent une mutuelle complémentaire afin de couvrir les risques de pertes de salaires en cas de maladie. Il s'agit en l'occurrence de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). Cette cotisation de maintien de salaire fait partie des charges salariales et le montant n'a aucun impact sur le budget communal.

Son taux évolue chaque année. Pour l'année 2021, il passerait de 1.75 % à 1.89 % du traitement brut

Après avoir entendu ces informations,
Après avoir examiné cette proposition,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour un taux qui passe de 1.75% à 1,89%,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

FORÊT DE GIVRAY – VENTE DE BOIS ET TRAVAUX DE SÉCURISATION DES CHANTIERS

Monsieur le Maire informe que les peupliers seront abattus par la Société GUILLON qui les a achetés pour 35 100 Euros.

D'autre part, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'élaguer des arbres présents le long des sentiers. Ces travaux seront réalisés par l'Office National des Forêts.

Madame DOLIMIER précise que le bois mort et les branches seront broyés et utilisés pour le paillage dans la commune.

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de taille et d'élagage sur les sentiers du bois de Givray afin de les sécuriser.

L'Office National des Forêts propose cette intervention sur la base d'un prix de 3 300 € HT.

Après avoir entendu ces informations,
Après avoir examiné cette proposition
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter le devis de cette prestation de l'ONF d'un montant de 3 300 € HT,
- D'autoriser Mr le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

NUMÉROTATION POSTALE DANS LES LIEUX DITS

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de numérotter certains lieux-dits pour aider la Poste et les livreurs en particuliers. Après un travail réalisé par le service administratif, il est proposé de numérotter les maisons de la Briffaudière, le chemin de Mezeau, le chemin des Rivières, les Rapiettes, la Challerie, la Route du Cimeau, la Douardière, les Gachères, Toucheroux et Toucheronde.

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mieux identifier les adresses de la population dans l'intérêt de tous. Il est dans ce cadre-là, très avantageux de connaître les numéros d'habitations pour La Poste, et autres livreurs.

Il a été identifié par lieux-dits les habitations et suivants leurs localisations, les numéros pairs ou impairs ont été attribués. Cette numérotation se base sur les données cadastrales en vigueur actuellement dans nos services.

Lieux-dits et numéros attribués :

- ✓ La Briffaudière : 1-2-3-5-7-9
- ✓ Mezeau : Chemin de Mezeau : 2-4-6
- ✓ Chemin des Rivières : 2-4-6
- ✓ Les Rapiettes : 2-7
- ✓ La Challerie : 2-4-6-8-10-12
- ✓ Route du Cimeau : 8-9-10-12-14-16
- ✓ La Douardière : 2-2bis-4-6
- ✓ Les Gachères : 2-4-6
- ✓ Toucheroux : 1-2-3-4-6
- ✓ Toucheronde : 1-2-3-4-5

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter le principe de numérotation de ces habitations dans les lieux-dits,
- D'en informer tous les services concernés et en particulier les habitants concernés,
- D'autoriser Mr le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe qu'il est proposé de demander des subventions au Département de la Vienne, dans le cadre de l'ACTIV 3 pour les programmes d'investissement pour les travaux de la cour de l'école élémentaire et pour l'aménagement du cimetière communal.

Délibérations :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la cour de l'école élémentaire, en y installant en particulier du gazon synthétique. Ces travaux consistent principalement à sécuriser divers points dangereux dans la cour. La solution pour sécuriser ces endroits passe par la mise en place d'un gazon synthétique.

Ce projet a fait l'objet d'une consultation publique, qui a permis de retenir l'entreprise Poitou-Paysage de Naintré, pour un montant de travaux de 27 030.36 € HT.

À ce titre il est proposé de solliciter un financement départemental dans le cadre de l'Activ Flash.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ D'approuver le principe de cette demande de subvention auprès du Département de la Vienne pour ces travaux d'aménagement de la cour de l'école,
- ✓ D'autoriser Mr le Maire ou son représentant à signer cette demande ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du cimetière avec la récupération des concessions abandonnées et l'aménagement de surface prévu après ces premiers travaux.

Après la récupération des concessions entamée en 2019, les aménagements de surface ont débuté en juin et devraient se terminer en octobre.

Ce projet a fait l'objet d'une consultation publique, qui a permis de retenir l'entreprise Poitou-Paysage de Naintré, pour un montant de travaux de 53021.83 € HT.

À ce titre il est proposé de solliciter un financement départemental dans le cadre de l'Activ 3 annuel.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné cette proposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ D'approuver le principe de cette demande de subvention auprès du Département de la Vienne pour ces travaux d'aménagement de surface au cimetière,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette demande ainsi que tout document à intervenir dans ce dossier.

MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire informe qu'une modification doit être apportée dans la composition des commissions communales.

Délibérations :

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un Vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Il est important de rappeler que les commissions ne décident pas ! Elles font des propositions au Conseil Municipal qui valide ou pas. Pour chaque commission, il est prévu la présence d'un agent qui rédige le compte rendu. Ce dernier est validé par le Président ou Vice-président de la commission et le Directeur Général des Services. Il est ensuite envoyé à l'ensemble des élus.

Il est proposé que chaque commission soit composée d'environ huit membres du Conseil Municipal.

Suite à la demande de quelques Conseillers Municipaux et de l'installation de Madame Catherine HENROTTE, il est proposé de modifier la composition des commissions de la façon suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de modifier la composition des commissions municipales.

SPORTS – ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE	ENFANCE ET VIE SCOLAIRE (Y COMPRIS LES COMMISSIONS EXTRAMUNICIPALES PEDT ET RESTOSCO)	JEUNESSE
Président : Bernard MAUZÉ VP : Jean HAMACHE Stéphanie VERRIER Aurélien TESTIER Fanny ABRIAT Michelle ECLERCY Guillaume AUTEXIER Élisabeth LOUIS	Président : Bernard MAUZÉ VP : Stéphanie VERRIER Viviane BETOULLE Élisabeth LOUIS Gwendoline RABALLAND- JOUSSELIN Virginie SILLARD Fanny ABRIAT.	Président : Bernard MAUZÉ VP : Fanny ABRIAT Stéphanie VERRIER Jean HAMACHE Virginie SILLARD Guillaume GILLES

CULTURE, LOISIRS ET TOURISME	BÂTIMENTS – VOIRIE – RÉSEAUX – DÉVELOPPEMENT URBANISTIQUE ET CADRE DE VIE	LIEN SOCIAL ET PETITE ENFANCE
Président : Bernard MAUZÉ VP : Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN Stéphanie VERRIER Catherine HENROTTE Françoise MARTIN	Président : Bernard MAUZÉ VP : Eric COUSIN Michel GOURJAULT Aurélien TESTIER Valérie DOLIMIER Guillaume GILLES Jean HAMACHE Viviane BÉTOULLE Franck HUET Nathalie BRIONNET Laurent LANCEREAU	Président : Bernard MAUZÉ VP : Michelle ECLERCY Stéphanie VERRIER Françoise MARTIN Gwendoline RABALLAND- JOUSSELIN
NATURE ET ENVIRONNEMENT PATRIMOINE NATUREL	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL, ARTISANAL ET EMPLOI	COMMUNICATION
Président : Bernard MAUZÉ VP : Valérie DOLIMIER Viviane BÉTOULLE Eric COUSIN Guillaume AUTEXIER Élisabeth LOUIS	Président : Bernard MAUZÉ VP : Guillaume GILLES Viviane BÉTOULLE Mélanie VIOLON-CLÉMENT Stéphanie VERRIER Laurent CLÉMENT Nathalie BRIONNET Laurent LANCEREAU Virginie SILLARD Eric COUSIN	Président : Bernard MAUZÉ VP : Nathalie BRIONNET Guillaume GILLES Michel GOURJAULT Laurent LANCEREAU Élisabeth LOUIS Catherine HENROTTE Gwendoline RABALLAND- JOUSSELIN

--

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune de LIGUGÉ est jumelée avec SONNING en Angleterre et LORCH en Allemagne.

Il convient de désigner deux membres du Conseil Municipal chargés de représenter la Commune de LIGUGÉ dans les deux Comités de jumelage :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Comité de Jumelage LIGUGÉ/SONNING :
Mme Fanny ABRIAT et Mme Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN
- Comité de Jumelage LIGUGÉ/ST BENOIT/LORCH :
Mme Michelle ECLERCY et M. Jean HAMACHE

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'évoquer les travaux des différentes commissions communales.

Madame Stéphanie VERRIER informe qu'une classe « dehors » sera organisée à l'extérieur de l'établissement dans les bois derrière l'entreprise DUMUIS. Elle aura lieu tout le long de l'année une demi-journée par semaine.

Madame Michelle ECLERCY informe que deux bénéficiaires de l'épicerie sociale viennent de trouver du travail et de fait ils ne seront plus bénéficiaires. Elle se félicite pour ces nouveaux départs. Elles signalent qu'elle traite actuellement beaucoup de dossiers d'aide sociale pour les Ligugéens.

Monsieur Jean HAMACHE rappelle qu'au cours de l'été une initiation à la plongée a été organisée par le Comité Départemental de plongée dans la cour de l'école maternelle. Il se félicite pour cet essai réussi. Des baptêmes de plongée ont eu lieu également au Lac de ST Cyr le 29 Août 2020 et les diplômes de plongée ont été remis aux participants par le Comité. Lors du prochain Conseil Municipal, le Président du Comité Départemental viendra dresser le bilan de cette expérience.

Il informe que le Forum des Associations aura lieu le 13 Septembre 2020 et précise que la Collectivité soutient toutes les associations qui œuvrent à Ligugé.

Il informe que la Commission Animation travaille actuellement sur l'organisation du marché de Noël qui aura lieu cette année le 5 Décembre 2020 si les conditions sanitaires sont réunies. Le conte de Noël aura lieu le 19 Décembre 2020 à Givray et pour l'année prochaine, la fête de la Plage est prévue le 19 Juin 2021.

Madame Fanny ABRIAT informe que l'association Les Canikazes (association sportive avec des chiens) organise les 28 et 29 Novembre 2020 le 14^{ème} trophée fédéral au Domaine de Givray. Il est attendu 700 participants.

La Commission Jeunesse propose de mettre en place un nouveau système de récompense pour les jeunes ayant participé aux chantiers (carte multi-enseignes). Elle recherche également un local pouvant accueillir un groupe de jeunes. Un rendez-vous est fixé avec les représentants des Usines.

Les chantiers de jeunes de cet été se sont bien déroulés et il est proposé de les reconduire en Octobre.

Monsieur Guillaume GILLES informe qu'il a rencontré les représentants des entreprises et des artisans Ligugéens. Un groupe de travail est constitué pour l'édition d'un agenda guide qui sera distribué en fin d'année. Il sera financé par la publicité des entreprises.

Madame Valérie DOLIMIER informe que le Comité départemental des villes et villages fleuris sont venus visiter la Commune. La remise des prix aura lieu le 7 Décembre prochain. Un nouveau dossier sera constitué pour concourir au prix régional dans le but d'obtenir la première fleur.

Un travail est lancé sur le projet de replantation de la parcelle laissée libre depuis l'abattage des peupliers. Un reboisement est envisagé pour le mois d'octobre.

Madame Nathalie BRIONNET rappelle la parution du bulletin municipal. La Commission travaille sur la mise à jour du site internet et sur un projet de création d'un compte Instagram.

Monsieur Bernard MAUZÉ donne lecture d'un message de Madame Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN pour la Commission Culture Loisirs et Tourisme. La Commission travaille sur la programmation des expositions et animations pour 2020 et 2021 notamment sur les mémoires de Ligugé pour lequel un groupe de travail sera sollicité. Il projette d'obtenir un écolabel pour les Lodges de Givray et une réflexion est menée sur la documentation papier.

Les journées du patrimoine seront organisées à Ligugé avec 3 visites du bourg durant le week-end.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Monsieur Bernard MAUZÉ informe qu'il a participé à la conférence des Maires du 2 Septembre 2020. Il précise les membres présents des points apportés lors de cette réunion (gouvernance – subventionnement - PLUI).

Il informe que les commissions intercommunales seront représentées par :

- ✓ Aménagement de l'espace communautaire, équilibre social et l'habitat : Mme ECLERCY
- ✓ Attractivité, développement économique : M. GILLES
- ✓ Culture, animation et mise en valeur du patrimoine : Mme RABALLAND-JOUSSELIN
- ✓ Développement des territoires, solidarités, proximité : Mme ABRIAT
- ✓ Eau, assainissement : M. GOURJAULT
- ✓ Générale et des finances : Mme VERRIER
- ✓ Mobilité : M. COUSIN
- ✓ Sports : M. HAMACHE
- ✓ Transition énergétique, qualité environnementale : Mme DOLIMIER
- ✓ Voirie : M. COUSIN

Toutes les commissions intercommunales se sont réunies au cours de la semaine du 7 au 11 Septembre 2020.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Dans le cadre des délégations accordés par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe qu'il a signé des devis :

- Pour le changement du serveur informatique de la Mairie pour 8 514 € auprès de l'ATD 86,
- Pour l'aménagement de la cour de l'école élémentaire pour 32 436 € auprès de POITOU-PAYSAGES,
- Pour l'acquisition d'un camion benne pour les services techniques pour 21 340 € auprès du GARAGE ROJAT.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle le classement au titre des sites des vallées du Clain, du Miosson et de la Menuse sur les Communes de CROUTELLE, LIGUGÉ, POITIERS, SAINT-BENOIT et SMARVES. Il informe qu'il est convoqué par le Secrétaire Général de la Préfecture pour une réunion préparatoire le 21 Septembre 2020.

Monsieur le Maire informe que lors du prochain Conseil Municipal il sera proposé de rédiger le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe que 25 parcelles sont vendues au Lotissement du Fief du Pilier.

QUESTIONS DIVERSES

Madame SILLARD demande des renseignements concernant le Lotissement de Mirande. Monsieur le Maire propose de provoquer une réunion avec les services de GRAND POITIERS et Monsieur THOMAS.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture des lettres de remerciements reçues suite aux subventions versées dans le cadre du budget :

- ✓ De l'AFTIL,
- ✓ De Récré A Patch,
- ✓ Du Comité de Jumelage de LORCH,
- ✓ Des Amis de Violet,
- ✓ De la Ligugéenne Football,
- ✓ D'Hynao,
- ✓ Du Club Informatique,
- ✓ De la Banque Alimentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 12 Octobre 2020 à 20 heures